

KORCZAK AUJOURD'HUI

L' impact de Korczak sur la justice juvénile et sur l'éducation au XXe siècle

**Conférence donnée à Genève, le 28 novembre 2016
à l'invitation de l'Association suisse des amis du Dr Janusz Korczak**

par

Jacques-André TSCHOUMY

a. directeur de l'IRDP, Neuchâtel

a. membre du Comité de l'Association suisse des amis du Dr Janusz Korczak

Neuchâtel

jatschoumy@bluewin.ch

Monsieur le président, Madame la secrétaire,
Chères amies, chers amis de l'Association,
Mesdames, Messieurs,

Vous m'invitez à tenir un propos d'adieu en votre Assemblée générale au moment où, membre du Comité de l'Association suisse des amis du Dr Janusz Korczak, ma retraite active m'oriente aujourd'hui vers d'autres horizons, au moment où les horaires de séances de votre Comité genevois se conjuguent mal avec les miens, sur l'Arc jurassien franco-suisse, entre Neuchâtel, Dijon et Besançon.

Votre invitation m'honore à un point que vous ne sauriez imaginer, tant la découverte de Korczak, de son Association, de la famille Halpérin, de Vladimir singulièrement, auront été pour moi des marqueurs de ma trajectoire personnelle et professionnelle.

HOMMAGE A VLADIMIR HALPERIN D'ABORD

C'était en 1983, à Neuchâtel, au Buffet de la Gare, lorsque Vladimir sollicita une entrevue avec le jeune directeur de l'IRDP que j'étais - Institut para-universitaire et à statut romand de recherche et de développement de l'Education - à la suite de Samuel Roller à qui j'avais succédé. Vous savez, dans la vie, vous rencontrez parfois, mais rarement, des marqueurs de vie. Vladimir fut celui-là, et pendant 12 ans, jusqu'à son décès, le 26 avril 1995, j'ai fréquenté ce que j'appelle un homme d'élite. D'élite de culture, d'élite de sentiments, d'élite de générosité, d'élite d'amitié. Cette rencontre fut pour moi la révélation d'un réel univers nouveau, comme les études auprès de Jean Piaget m'avaient ouvert à l'analyse scientifique et factuelle, et comme Denis de Rougemont m'avait ancré à l'Europe, post-nationale et fédérale.

Par culture, je n'entends pas la connaissance des richesses culturelles de notre patrimoine, de celles que j'ai eu la chance de découvrir avec lui à Souzdal, près de Moscou, et à Massada, au bord de la mer Morte. Par culture, j'entends ce grand témoin qui aura parcouru les trois-quarts du XXe siècle pour le comprendre, lucidement, et pour le reconstruire, activement. A Sarajevo, pour mettre en scène, en décor réel, la vie telle qu'elle va, terrifiante, mais aussi délicate et drôle parfois. A Jérusalem, cherchant les voies d'un « vivre ensemble » si difficile en cette terre de feu. A Treblinka, en confrontant nationalisme et identité dans un débat redevenu de la plus grande modernité.

De 1920 à 1995, Vladimir Halpérin aura cherché à comprendre ce siècle devenu fou de nationalismes. Ce lourd regard, qui fascinait, ce sourcil abondant, qui marquait, cette voix profonde, qui enchantait, il les aura posés sur ce siècle et ce continent avec une lucidité rare, comme si son savoir s'était enraciné dans une expérience si multiple que le questionnement était permanent.

Mais toujours l'action aura accompagné la réflexion de cet homme cultivé du XXe siècle. Vladimir Halpérin que j'ai connu fut une suite d'actions et d'impulsions.

A Souzdal, peu après le 9 novembre 1989, Vladimir réunit des jeunes de Russie, de Pologne, des Pays-Bas, de France et de Suisse. Ensemble, on découvrit là notre citoyenneté commune, dont je garde la trace inscrite dans le regard d'amis laissés là-bas, à l'Est de Moscou.

A Jérusalem, il contribua à créer un Institut de formation de 2000 enseignants où cohabitaient deux communautés antagonistes, juive et palestinienne, l'Institut David Yellin. La cohabitation est possible à Jérusalem, je l'ai découverte avec Vladimir Halpérin.

A Varsovie, l'aéroport se souviendra des lourdes valises d'habits emportés pour ses amis de Pologne.

En Suisse romande, il dynamisa ceux qu'il rencontra. Impulsés par son magnétisme élégant, plusieurs devinrent acteurs de quatre colloques tenus à Genève, à Neuchâtel, à Genève encore, puis à Sion, six mois avant son décès, un colloque très important autour de Korczak. 300 participants de toute la Suisse, invités à débattre de la notion de frontière avec le futur Institut des Droits de l'Enfant de Jean Zermatten.

Eveilleur de talents, Vladimir Halpérin faisait se découvrir chacun. Communicateur, il rassemblait. Guide de grand luxe, il ouvrait l'Europe. Cultivé, il écoutait. Entrepreneur, il faisait rejaillir sur d'autres le succès de ses entreprises. Imposant, il imposait son amitié. Fidèle, il traversait le monde. Prince de St.-Petersbourg, je l'ai vu vivre dignement dans un décor de désolation.

Korczak fut pour moi, grâce à Vladimir Halpérin, un guide. A l'âge de près de 50 ans, j'ai découvert chez lui un marqueur, un marqueur qui m'aura marqué à vie, un marqueur qui aura guidé ma pensée et mon action pour longtemps. C'est cette dette de reconnaissance que je tiens à vous livrer, ici, en ces circonstances, à Genève, le 28 novembre 2016, 30 ans après la visite à Neuchâtel que me fit Vladimir Halpérin, 20 ans après son décès. Cette reconnaissance, je la fais rejaillir sur vous, amis Halpérin, Daniel actuel président, dynamique et entreprenant, compagnon de voyage à Hanoï, Miriam Dicker, la permanence et l'intelligence de ce beau mouvement qu'est notre Association, sur les membres du Comité, dont m'auront frappé la noblesse et l'élégance de chacun. Tous vous avez contribué, avec Korczak, à réaliser en moi une véritable révolution copernicienne dans mon univers de quinquagénaire déjà bourré de certitudes.

Si je suis là ce soir, c'est pour vous dire toute la dette qui est la mienne de m'avoir fait découvrir Korczak et son univers.

Me serais-je égaré du propos en ce long hommage à l'ami que fut pour moi Vladimir Halpérin, et en la référence que reste pour moi l'Association ? Je ne le pense pas, tant Vladimir et l'Association sont liés au grand homme.

Mais est maintenant venu le temps d'aborder le premier des deux thèmes proposés à notre soirée.

QUEL EST L'IMPACT DE KORCZAK SUR LA JUSTICE JUVENILE D'AUJOURD'HUI ?

C'est en 1899, il ya plus de cent ans, que fut créé à Chicago le premier tribunal spécialisé pour « mineurs », modèle de référence pour longtemps. L'émergence de problèmes sociaux graves liés à l'industrialisation et aux migrations avait provoqué la naissance de cette instance révolutionnaire. Des bouleversements de plus en plus accentués agitaient la société : familles en désarroi, économie en phases de mondialisation et de globalisation, société écartelée entre nantis et démunis, crise de valeurs, répartition inégale du travail. Les effets de ces changement touchaient de plein fouet les plus jeunes : chômage, migrations, drogues, délinquance, exclusion. Les grands périls du XIXe et du XXe siècle, tous, ou presque, sont liés à l'affaiblissement de la cohésion sociale. Les dépendances brisent cette cohésion sociale et sont devenues un risque majeur pour les enfants, aujourd'hui aussi, aujourd'hui surtout : tablettes, mondes irréels, alcool, jeux de hasard, même sur Internet, et leur phénomène d'isolement social, toxicomanies, avec besoin de trouver beaucoup d'argent et en lien avec une agressivité montante qui disloque le lien social, exploitation sexuelle des enfants et des jeunes filles et son lien avec les milieux mafieux. « *La situation est toujours pire* », me disait une juge pour enfants de Vienne, déléguée à l'ONU, à son retour de mission.

En regard de ces fléaux sociaux, la Justice juvénile a trouvé son socle en la Convention internationale des Droits de l'Enfant, grande avancée du XXe siècle. Chaque fois, en effet, l'approche par la Convention aura eu pour visée la protection de l'enfant et sa réinsertion sociale, à l'exclusion absolue de privation de liberté ou de traitement dégradant. Le seul remède est la recréation d'un champ de communication. Même en quartiers démunis - une recherche de Chicago l'a démontré - la recette est porteuse.

Dans cette dynamique, l'ouverture la plus originale, la percée la plus spectaculaire du XXe siècle fut celle de l'insertion de la médiation dans le droit pénal, à l'exemple autrichien. Abandon de la stigmatisation et de la justice, dite, aveugle. Recherche d'une réconciliation sociale. Refus des mesures d'enfermement. Recherche de règlements entre les parties et dépassement du modèle de justice abstraite de l'Etat. Procédure plus accélérée. Recherche de résolution de conflits en lien avec les cultures locales. Manières plus informelles que formelles. Entrée en lice d'un médiateur, d'une tierce personne qui favorise l'expression des points de vue, avec pour clé une solution « gagnant-gagnant » estimée si porteuse que les récidives deviennent rares. Implication de l'enfant dans toute décision de justice à son égard, pratique nouvelle désormais usuelle dans tous nos tribunaux pour enfants. Cette belle recherche de médiation est aujourd'hui appliquée par les juges pour enfants de nos tribunaux, sorte de voie médiane mettant l'enfant et l'adolescent au centre de son action et du jugement qui sera issu de la procédure le concernant.

Recherche à trois d'une solution, solution toujours en lien avec les courants culturels, économiques et sociaux de jeunes pris dans un réseau de justice, création d'un terrain d'entente qui engage les parties, la médiation est devenue l'une des voies majeures de la Justice juvénile d'aujourd'hui.

Eh bien, amis korczakiens, toute cette évolution ne vous semble-t-elle pas très korczakienne ? Ce fut notre conviction. À Sion, à l'Institut des droits de l'enfant, en nous rappelant le droit de l'enfant au droit. Au droit d'être différent aussi. Idée moderne ? – Non, Korczak l'avait exprimée dans les années '30. Mais idée intelligemment inscrite dans les pratiques juridiques.

L'IMPACT DE KORZACK SUR L'EDUCATION PUBLIQUE AU XXe SIECLE

En ce domaine de l'éducation, quatre événements de la seconde partie du XXe siècle jalonnent mon propos sur l'impact de Korczak.

Le premier se déroula le lundi 20 novembre 1989, dix jours après la chute du Mur de Berlin le vendredi 9 novembre 1989, et sans doute éclipsé par les événements de l'Est. C'est ce lundi-là que fut adopté le texte juridique qui allait devenir texte de référence pour un statut de l'enfant dans notre société moderne. Dès ce 20 novembre 1989, l'enfant n'était plus objet de droits, il était devenu sujet de droits. Dès lors, l'enfant a pris part à l'évaluation de ses travaux, il a fait partie des comités de gestion et de décision quant à la conduite de la classe, il était reconnu en tant que personne.

Ce changement fut radical pour tous les systèmes publics et privés de l'éducation. Dès ce moment, l'enfant fut concerné par les affaires de l'Etat le concernant. La Convention du 20 novembre 1989 confère en effet à l'enfant le droit de penser, de diffuser, de débattre, de résister. Donc il est sujet de droits. C'est une révolution essentielle du regard qu'une société porte sur la place de l'enfant dans la société.

Cette évolution capitale dans le statut que la société éducative entend désormais conférer à l'enfant, en le rendant sujet et non plus objet, est le fruit lointain de visionnaires tels que Korczak, qui fut un des premiers à organiser une République d'enfants responsables.

C'est là, à mon avis, l'impact le plus fort que Korczak pût exercer sur l'éducation publique au XXe siècle. D'autant que la même année 1989, en mai, le film d'Andrzej Wajda présenté au Festival de Cannes par une production polono-allemano-française a fait entrer Korczak dans l'histoire, dans notre histoire collective, par la force de résistance qui se dégage du film, par la renaissance dans un film long-métrage de l'esprit et des pratiques pédagogiques de l'orphelinat. *On n'est jamais emprisonnés quand on résiste*, disait-il. Avec un grand cinéaste polonais et un admirable acteur polonais, Korczak vit dans nos mémoires, désormais.

Un deuxième événement fut pour moi la bravade de deux politiciens de Suisse romande à l'égard d'enfants exclus de l'école, compte tenu du statut de clandestins de leurs parents. A Neuchâtel, le conseiller d'Etat Jean Cavadini avait bravé publiquement la police et conduit un enfant clandestin à l'école, à l'exemple, devant les caméras de la TSR, du conseiller d'Etat Dominique Föllmi, à Genève, qui avait conduit cet acte d'insoumission à la loi en cours, qui, elle, disait que cet enfant clandestin n'existait pas. Si, il existe, car il est enfant, à l'image de ces milliers d'enfants malheureux perdus en Méditerranée ou en Syrie aujourd'hui. Et l'enfant a des droits depuis le 20 novembre 1989, et ce droit à l'éducation domine les autres droits.

Un troisième événement fut pour moi la sensibilisation des Départements de l'instruction publique suisse à la thématique. Profitant de mon statut institutionnel au sein des Départements de l'instruction publique, pendant les quinze dernières années de mon activité professionnelle en Suisse romande, j'ai tenté d'insérer cette approche nouvelle de l'enfant dans les systèmes éducatifs romands, suisses et européens. L'acte majeur fut sans doute aucun pour moi cette Journée d'études conduite à Berne, au Schweizerhof, avec la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, dont j'étais membre et président de la Commission Education, ainsi qu'avec l'appui de Christine Perregaux, professeure à l'Université de Genève. J'ai pu en cette occasion inviter tous les Secrétaires généraux des DIP de Suisse, il n'en manquait qu'un. Avec divers professeurs de droit des universités romandes, suisses, françaises et allemandes, nous avons présenté là ce que sont une hiérarchie des droits, ainsi que le contenu des droits de l'enfant et du droit à l'éducation. Les 25 secrétaires généraux sont rentrés dans leurs capitales cantonales et y ont adapté les uns après les autres le droit cantonal en y intégrant ce droit supérieur de l'enfant. Ce succès, c'est le succès de Korczak, c'est le succès de Vladimir Halpérin, c'est le succès de l'Association, c'est le succès de ces milliers d'acteurs inspirés par un esprit. Je vous le dédie.

Enfin, un quatrième événement caractérise l'action de Korczak sur les systèmes éducatifs, c'est son impact sur le respect de la différence et de la personnalité unique de chaque enfant. A Neuchâtel, en 1985, avec l'appui de Vladimir Halpérin, j'ai eu grand honneur de conduire un colloque magnifique intitulé *Korczak aujourd'hui : l'enfant différent, témoin de notre société*. Ce thème n'a pas perdu son actualité, à mesurer la vague d'intolérance et de rejet qui déferle sur Calais, Lesbos, la Grèce, et sur la pensée collective montante d'aujourd'hui. *La différence niche davantage dans notre regard que chez l'autre*, a-t-il été dit à Neuchâtel. *Le racisme n'est jamais chez l'autre*, a-t-on ajouté. Eh bien, ce colloque est le fruit d'une idée émanant de Vladimir Halpérin. Cette idée, je l'ai saisie et l'ai concrétisée, avec professeurs, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, médecins, personnels paramédicaux, chercheurs en éducation, parents, juristes, juges, psychiatres, administrateurs, psychologues, sociologues, 300 éducateurs différents de l'action éducative de Suisse. Ce jour-là, la pensée de Korczak de respecter chaque enfant dans sa différence, fût-il handicapé ou surdoué, a imprimé la pensée collective des personnels de l'action éducative, elle aura marqué son siècle d'une avancée sensible aujourd'hui encore.

EN GUISE DE CONCLUSION

Lorsque Vladimir Halpérin est venu solliciter mes services pour faire vivre Korczak en Suisse romande et en Europe, je lui ai dit : *Oui, M. Halpérin, je vous rejoins, mais non pour célébrer un grand homme, quel que fût sa grandeur et son rayonnement. Si je vous rejoins, c'est pour valoriser l'actualité de Korczak. C'est Korczak aujourd'hui qui m'intéresse.* Souvent, Vladimir Halpérin a rappelé publiquement cet échange initial.

Mon propos d'aujourd'hui est fidèle à celui que je lui ai tenu lors de notre première rencontre. C'est bien de l'impact exercé aujourd'hui par la pensée et l'action de Korczak sur la justice juvénile et l'éducation publique du XXe siècle que j'ai tenu à orienter mon propos d'aujourd'hui.

Et ceci en hommage à ce courant de pensée majeur exercé par Korczak sur la justice et l'éducation au XXe siècle, en mémoire de ce grand témoin du XXe siècle que fut Vladimir Halpérin, en écho à l'action de longue durée de l'Association suisse des amis du Dr Janusz Korczak, en regard à l'amitié que je lui porte.

Pour dire court, Korczak aura imprimé de sa marque tout le XXe siècle, la justice juvénile autant que l'éducation :

- L'enfant n'est plus objet de droits, il est devenu sujet de droits.
- L'enfant est entré dans la Justice juvénile.
Lors du divorce de ses parents, il est entendu désormais.
- A l'école, il est devenu acteur de ses apprentissages et de ses progrès.
- Dans le Droit, le droit à l'éducation est un droit majeur, au-dessus des autres.
L'enfant ira à l'école, quel que soit le statut légal de ses parents.
- Chaque enfant est différent, unique, et mérite d'être considéré dans son unicité.

Voyez-vous, Korczak vit dans nos pensées et dans nos pratiques du XXIe siècle. Il est d'aujourd'hui. C'est ce que j'ai tenu à vous dire ce soir, en vous remerciant, Daniel et Miriam, de votre très aimable invitation, qui m'aura permis d'affirmer la dette du XXe siècle à l'égard d'un homme qu'il aura contribué à construire, Korczak à Varsovie, en même temps que ma dette à moi à l'égard d'un autre homme qui, lui aussi, aura contribué à me construire, Vladimir Halpérin à Genève. Deux hommes qui auront traversé ma pensée et mon action. Et mon propos de ce soir.

Amis korczakiens, à vous et à votre action j'adresse mes vœux les plus chaleureux de poursuite de cette grande œuvre de résistance qui, vous le savez bien, ne se terminera jamais. Je quitte le Comité. Je reste korczakien.